

SOMMAIRE

- 2^{ème} Congrès des Maires des Deux-Sèvres
- SÉOLIS partenaire du Tour cycliste des Deux-Sèvres
- Des ampoules basse consommation pour les foyers les plus modestes
- Parole d'élus : Joël Cosset, maire de François
- Le chèque énergie
- Concours « Écoloustics » : les lauréats

ZOOM

2^{ème} CONGRÈS DES MAIRES DES DEUX-SÈVRES



À l'occasion de la deuxième édition du Congrès des Maires des Deux-Sèvres, le SIÉDS sera à nouveau partenaire de la manifestation. Organisée par l'Association des Maires des Deux-Sèvres, elle se tiendra à Bressuire à l'espace Bocapole, le 12 juin 2018.

L'ensemble des élus locaux, mais aussi les proches collaborateurs administratifs et techniques sont conviés à cet événement.

ÉDITO



Chères lectrices, chers lecteurs,

Le premier semestre de cette année 2018 est presque écoulé et c'est pour moi l'occasion de faire un point sur les actions du SIÉDS et de ses entreprises.

Au-delà de son activité au sein du monde de l'énergie, le Groupe SIÉDS a toujours agi en faveur de la proximité et de l'échange citoyen. C'est pour cette raison que cette année encore, le SIÉDS sera partenaire du Congrès des Maires des Deux-Sèvres qui se tiendra le 12 juin prochain, à l'espace Bocapole de Bressuire. Nous espérons vous y voir nombreux.

C'est également pour cette raison que SÉOLIS accompagnera pour la dixième année consécutive le Tour cycliste des Deux-Sèvres en tant que partenaire du maillot jaune.

Nous essayons également de semer sur le terrain fertile des jeunes consciences les idées essentielles pour préserver notre planète d'où la création du concours « Écoloustics » à destination des élèves de CM1, CM2 et 6^{ème}. Vous découvrirez dans ce numéro les trois classes gagnantes et le très beau cadeau que le SIÉDS leur a offert pour les récompenser de leur implication.

Notre rôle est aussi d'accompagner les collectivités pour les aider à développer des services utiles pour nos concitoyens, comme en témoignent Joël Cosset, maire de François.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Jacques BROSSARD
Président du SIÉDS

Plusieurs moments forts rythmeront ce congrès : l'Assemblée Générale de l'ADM79 se tiendra le matin et sera suivie d'une conférence débat « Quelles stratégies financières dans un territoire en mutation ? » animée par Patrice RAYMOND, maître de conférence en Droit Public.

Le SIÉDS conduira une table ronde en début d'après-midi pour informer et échanger sur le thème « Quelles énergies pour nos collectivités demain ? » animée par Philippe MOUILLER, sénateur des Deux-Sèvres et Jacques BROSSARD, Président du SIÉDS. Vous pourrez également retrouver toutes les entreprises du Groupe SIÉDS sur leur stand du salon des partenaires.

Nous souhaitons vous retrouver nombreux à cette manifestation, moment privilégié de rencontres, d'échanges et de convivialité.



SÉOLIS PARTENAIRE MAILLOT JAUNE TOUR CYCLISTE 79



Partenaire des temps forts en Deux-Sèvres, SÉOLIS renouvelle pour la 10^{ème} année consécutive son soutien à cet évènement sportif de niveau national et vous donne rendez-vous les 12, 13 et 14 juillet sur l'une des étapes du tour 79.

Cette 18^{ème} édition sera l'occasion d'accueillir 120 cyclistes venus de toute la France et de l'étranger pour en découvrir sur nos routes. Les 12 et 13 juillet, les féminines seront également à l'honneur lors de la « Deux-Sévrienne », épreuve Nationale Élite Dames, qui fait partie du challenge Poitou-Charentes.

Véritable compétition reconnue par la FFC comme l'une des meilleures épreuves par étapes, cette fête du cyclisme donne aussi l'occasion de traverser nos beaux villages et de partager de vrais moments de convivialité.



Les étapes 2018

Le 12 juillet
Agglo 2 B

13 juillet
CAN

14 juillet
Pays Thouarsais

► Si vous aussi vous souhaitez participer, il vous suffit de vous manifester auprès de la Division Collectivités Territoriales de SÉOLIS au 0 800 879 111 (Appel gratuit depuis un poste fixe). Vous pourrez alors suivre l'étape du jour au plus près des coureurs, à bord d'une voiture ou d'une moto, partager un repas champêtre et assister à la remise des maillots. Le programme détaillé de chacune des étapes est consultable sur le site du Tour www.tour79.fr et sur seolis.net. À bientôt.

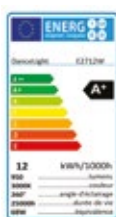
Des ampoules basse consommation pour aider les foyers qui en ont le plus besoin



Fin 2017, SÉOLIS a mené une vaste opération de distribution d'ampoules à LED de classe énergétique A+ au domicile de ses clients bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité (TPN), au titre de leur contrat d'électricité.

L'objectif ? Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage.

C'est ainsi que plus de 3 800 clients ont bénéficié d'un pack de 5 ampoules à LED A+.



Les ampoules à LED, bien que plus chères à l'achat, consomment peu d'électricité et durent plus longtemps. C'est la meilleure solution d'éclairage domestique à condition qu'elles soient classées A+ ou A++ sur l'étiquette énergie. Une ampoule à LED de 10W consomme 6 fois moins qu'une ampoule classique de 60W avec le même rendu lumineux.

À SAVOIR

Après l'interdiction en 2009, des ampoules à incandescence, les ampoules halogènes seront retirées du marché en septembre prochain.

De 10 à 15 %*

**c'est la part de consommation de l'éclairage
dans notre facture**

*source ADEME

PAROLE D'ÉLUS



Depuis le 1^{er} janvier 2018,
le chèque énergie* remplace
les Tarifs Sociaux de l'Énergie

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est un moyen d'aide au paiement des factures d'énergie. Il vient se substituer aux Tarifs Sociaux de l'Énergie qui ont disparu au 31 décembre 2017.

Ce chèque est envoyé une fois par an au domicile des bénéficiaires (à partir d'avril 2018) et est valable 1 an.

Il est attribué aux ménages, au titre de leur résidence principale, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 7 700 € par unité de consommation**. Il n'y a aucune démarche à effectuer : le chèque énergie est envoyé par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) aux bénéficiaires. Il est néanmoins possible de vérifier son éligibilité en se rendant sur le site officiel :

www.chেকেenergy.gouv.fr/beneficiaire/elegibilite.

Le montant annuel du chèque énergie est fonction du revenu fiscal de référence du foyer et de la composition du ménage. Pour 2018, son montant est compris entre 48 € et 227 €.

Les protections associées au chèque énergie sont identiques à celles des tarifs sociaux :

- Interdiction de réduction de puissance pendant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars)
- Délai supplémentaire de 15 jours en cas de relance pour impayés
- Absence de frais en cas de rejet de paiement
- Abattement de 80 % sur les frais liés à une intervention pour impayés
- Gratuité des frais de mise en service
- Les droits associés sont valables jusqu'au 30 avril de l'année suivant celle de l'émission du chèque ou de l'attestation.

*Ce nouveau dispositif a été instauré par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et ses modalités sont précisées dans le Décret n°2016-555 du 6 mai 2016.

** Unité de Consommation : la 1^{ère} personne constitue 1 UC. La 2^{ème} personne représente 0,5 UC et chaque personne supplémentaire représente 0,3 UC.



Un site internet dédié a été mis en place par le gouvernement : www.chেকেenergy.gouv.fr, ainsi qu'une assistance téléphonique au :

0 805 204 805 Service & appel gratuits

Sur seolis.net retrouvez « Comment utiliser le chèque énergie pour payer sa facture d'électricité ? ».

Nos conseillers sont également à votre écoute au :

0 800 879 111 Service & appel gratuits

Joël COSSET, maire de la commune de François



« Excellent retour de la population de François sur les illuminations Fêt'IRIS »

➤ Pourquoi choisissez-vous d'illuminer votre commune durant les fêtes ?

Les fêtes de fin d'année sont très festives alors que l'hiver est une période noire et froide, où on éclaire tôt. Il est important d'illuminer la commune pour apporter de la gaieté, de la chaleur et de la lumière. François est une petite commune sans commerçants, l'intérêt majeur durant cette période, c'est avant tout de créer une ambiance de fête. Rien de tel que des illuminations pour y parvenir.

➤ Qu'est ce qui vous a incité à souscrire l'option Fêt'IRIS?

C'est avant tout le service clé en main. La fourniture du matériel, fonctionnant avec des leds mais aussi et surtout l'installation réalisée par du personnel compétent. Nous n'avons pas le matériel nécessaire en commune et nos agents sont habilités mais pas pour ce genre d'installations.

Si nous avons un problème technique, nous savons que nous pouvons compter sur les équipes de SÉOLIS. C'est rassurant. Autre avantage, c'est de pouvoir changer de modèle chaque année, sans avoir à stocker et entretenir.

➤ Quel est le retour des habitants à ce sujet ?

Nous avons eu un excellent retour. La population a apprécié, nous n'avons eu que des avis positifs. Cela a mis de la gaieté dans la commune. Les enfants de l'école étaient contents d'avoir une jolie illumination tout à côté.

CONCOURS « ÉCOLOUSTICS » LES LAURÉATS

Le concours « Écoloustics » organisé par le SIEDS, destiné aux classes de CM1, CM2 et 6^{ème} des Deux-Sèvres, avait pour objectif de sensibiliser les enfants sur la notion essentielle de « transition énergétique ».

Les élèves devaient réaliser un reportage sur les énergies dans leur commune : hier, aujourd'hui et demain. La forme était libre : vidéo, journal, maquettes, dessins, photos...

Le jury, composé d'élus et d'agents du SIEDS, s'est réuni le 10 avril dernier.

Le choix a été très difficile au regard de la qualité de chaque projet. Toutes les classes avaient fait preuve de beaucoup d'implication et de créativité dans la réalisation de leurs supports.

Après délibération, le jury a désigné lauréates les trois classes suivantes :

CM1 : l'école publique de Brion-près-Thouet.

Enseignante : Florence de Vaux. Réalisation de 3 illustrations.

CM2 : l'école publique Belle Étoile de Coulonges-sur-l'Autize.

Enseignante : Nathalie Jonquet. Réalisation de trois maquettes grand format accompagnées d'un dossier d'explication et de présentation.

6^{ème} : classe de 6^{ème} A du Collège Voltaire d'Airvault.

Enseignant : Frédéric Glotin, professeur de physique-chimie. Réalisation d'une vidéo.

Le 26 avril, Alain GABILLY, vice-président du SIEDS, Gérard ANDRAULT, membre du bureau, et Magdalena ARNAUD, chargée de communication au SIEDS et responsable du concours « Écoloustics », se sont rendus dans les classes lauréates. En plus de quelques petits cadeaux remis à chaque élève, les classes ont reçu chacune le trophée « Écoloustics » et ont été récompensées par une journée récréative au Futuroscope le 25 mai dernier.

Le Délégué Titulaire du SIEDS, le maire de chaque commune, ainsi que la presse locale étaient invités à la remise des prix.

Les dossiers des trois classes gagnantes ont ensuite été envoyés à Paris et sont en lice pour le concours national organisé par la FNCCR. Croisons les doigts...



La classe de CM1 de l'école publique de Brion-près-Thouet



La classe de CM2 de l'école publique Belle Étoile de Coulonges-sur-l'Autize.



La classe de 6^{ème} A du Collège Voltaire d'Airvault.

DERNIÈRE MINUTE

C'est avec une immense satisfaction que nous venons d'apprendre que la classe de CM2 de l'école Belle Étoile de Coulonges-sur-l'Autize a remporté le concours national organisé par la FNCCR. Les élèves se rendront le 26 juin prochain à Paris, ils visiteront la Cité des Sciences et seront reçus à la FNCCR pour la remise des prix. Une très belle récompense. Nous sommes très fiers d'avoir une classe gagnante représentant les Deux-Sèvres. Bravo à eux !

SIÉDS
Fédérateur d'énergies

DYNAMOTS

Directeur de publication : Jacques Brossard
Rédaction en chef : Patricia Caramigeas
Comité de rédaction : Magdalena ARNAUD,
Claude BOISSON, Lydie CLISSON, Carole LAVERRÉ
Crédits photos : SÉOLIS, SIEDS
Conception graphique : PEUPLADES.FR

Tirage : 1100 exemplaires
Magazine édité par le SIEDS
14 rue Notre Dame - CS 98803 - 79028 NIORT Cedex
N° de Siret / 25790056300012
N° ISSN : 2425-0430
L'énergie est notre avenir, économisons-la !